



REGLEMENT DU CONCOURS REGIONAL DES TALENTS

EN « COUVEUSE D'ENTREPRISE »

Article 1 : Présentation du Concours Régional

Le concours des talents en « couveuse d'entreprise » récompense les chefs d'entreprise insulaires de tous âges, dans tous les domaines d'activité, à condition que, pour la réalisation de leur projet, ils aient été accompagnés dans le cadre de leur test d'activité par la couveuse C2E de Corse (ayant été signataire d'un contrat d'appui CAPE).

Inscrit dans le cadre du Plan de Cohésion Economique, Sociale et Solidaire, CORS'ECO SOLIDAIRE, de la Collectivité Territoriale de Corse, ce concours, dont c'est **la cinquième édition en Corse**, poursuit plusieurs objectifs :

- Révéler et promouvoir une nouvelle génération d'entrepreneurs,
- Valoriser l'accompagnement par les réseaux d'aide à la création d'entreprise,
- Promouvoir le test d'activité en couveuse de façon à encadrer et limiter la prise de risque économique,
- Récompenser de jeunes entreprises quels que soient leur statut, leur activité et l'âge des créateurs,
- Révéler des parcours de créateurs,
- Promouvoir la mission de la Couveuse C2E et de l'ADEC dans le cadre du Plan de Cohésion Economique, Sociale et Solidaire, CORS'ECO SOLIDAIRE, de la Collectivité Territoriale de Corse.

Article 2 : Les Participants

Toute personne, physique ou morale, relevant du Registre du Commerce, de la Chambre des Métiers ou relevant de l'inscription à l'URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d'Instance, dont le siège social et l'activité principale sont inscrits en Corse.



Pourront s'inscrire au concours les personnes répondant aux critères et obligations suivantes :

1. Avoir été accompagné dans le cadre de leur test d'activité par la couveuse C2E de Corse (ayant été signataire d'un contrat d'appui CAPE) pour la réalisation de leur projet.
2. Avoir créé une entreprise dans les trois années qui précèdent l'inscription au Concours, quelle que soit la forme juridique adoptée.
3. Ne pas avoir été lauréat lors des précédents concours des Talents en couveuse d'entreprise.

Article 3 : Les Jurys, la Sélection, les Prix

La date limite d'inscription est le 05 octobre 2013. Les organisateurs du concours régional, l'ADEC et la Couveuse d'entreprises de Corse, présélectionnent les candidats, valident les candidatures et réunissent un jury pour procéder à l'examen des candidatures.

Le jury est composé de représentants des partenaires du concours, de professionnels de la création d'entreprise et de personnes assurant une complémentarité de compétences.

Les candidatures sont examinées sur dossier et/ou sur audition. Le jury délibère puis les lauréats sont récompensés par un prix (dotations en numéraire).

Prix régionaux

- 1^{er} Prix Régional : 5 000€**
- 2^{ème} Prix Régional : 4 000€**
- 3^{ème} Prix Régional : 3 000€**

Le versement des prix régionaux « création d'activité » à l'issue d'un test couveuse est conditionné par la création effective de l'entreprise ou de l'activité. Un justificatif de l'immatriculation de l'entreprise sera demandé.



Le versement des prix régionaux est conditionné par une attestation remplie par la couveuse C2E qui accompagne le lauréat.

Ces prix récompensent les « nouveaux entrepreneurs » pour l'originalité et l'exemplarité de leur parcours. Celui-ci est la somme des expériences personnelles et professionnelles des entrepreneurs. Ils ont acquis leur propre dimension entrepreneuriale en développant un projet d'entreprise. Ils deviennent acteurs de leur vie professionnelle.

L'acquisition de cette dimension est facilitée par l'accompagnement et les conseils dont ils bénéficient en phase de test d'activité. Etre accompagné par une couveuse d'entreprise à l'essai c'est avoir la possibilité et le temps de mûrir un projet et de l'incarner pleinement par une appréhension concrète et pratique de son marché.

Article 4 : Candidatures, Renseignements, Inscriptions

- Tous les renseignements relatifs au concours et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site internet www.adec.corse.fr, dans la rubrique « Actualités ».

Les candidats remplissent leur formulaire, c'est-à-dire leur candidature, avant **le 05 octobre 2013**, date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent renvoyer le formulaire :

- par Internet: m.antonetti@adec.corse.fr
- ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) :

ADEC – A l'attention de M. Jean ZUCCARELLI – Immeuble le Régent –
1 Avenue Eugène Macchini – 20000 AJACCIO

Article 5 : Calendrier

- Délai de dépôt de candidature : 05 octobre 2013
- Sélection des lauréats régionaux et remise des prix régionaux : 10 octobre 2013.